



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 26 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 26 novembre à 15h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, André LEFEUVRE, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean-Pierre MARTIN, Jean RONSIN

Pouvoir : de M. Joël SIELLER à M. Philippe LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Nicolas BELLOIR, Jacques BENARD, Jean-Luc Bourgeaux, Marc HERVE et Joël SIELLER

Assistaient également : Messieurs DECONCHY, et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 16 novembre 2018

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/11/06 Débat d'Orientation Budgétaire

Comité Syndical du 26 novembre 2018

N°18/11/06 Débat d'Orientation Budgétaire

Rapport,

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

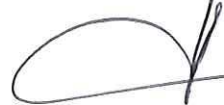
Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette

Vu le rapport joint,

Le comité prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

Fait à Rennes, le 26 novembre 2018

Le Président,



Auguste FAUVEL



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2019

L'ENVIRONNEMENT GENERAL

Introduction

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (**CGCT**).

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3 500 habitants. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

La loi NOTRe du 7 aout 2015 est venue compléter la disposition et précise en son article 107, le contenu d'un rapport que le Président doit présenter au Comité à l'occasion du DOB

- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette
- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB doit être joint à la délibération.

1. LE CONTEXTE NATIONAL

Le projet de loi de finances pour 2019 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,7% pour l'année et prévoit de ramener le déficit public à 2,8% du PIB en tenant compte de l'effet de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de cotisations patronales.

Le projet de loi prévoit de ramener à 54% en 2019 le poids de la dépense publique contre 54,6% en 2018. Le taux de prélèvement obligatoire sera ramené à 44,2% contre 45% en 2018. Ce ralentissement de la dépense publique ne se fera pas au détriment de l'investissement public ; par contre, il est prévu une réduction des effectifs publics.

La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation est également prévue (2^{ème} année sur 3).

Pour 2019 propose des mesures d'accompagnement de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source (PAS) au bénéfice des contribuables, et tout particulièrement de ceux dont les revenus subissent des baisses, en rendant l'impôt contemporain.

Le PLF 2019 propose d'exonérer totalement la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base et complémentaire sur les heures supplémentaires et complémentaires fin 2019

Modification loi Notre :-loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018. Peu de changements pour les CA (maintien du 1^{er} janvier 2020). Par contre, cette nouvelle loi donne la possibilité de reporter la prise de compétences jusqu'à 2026 pour les communautés de communes si une minorité de blocage le souhaite et les syndicats à cheval peuvent se maintenir, les CC seront alors en représentation-substitution.

XI ème programme agence de l'eau : les budgets des agences de l'eau sont revus à la baisse pour le onzième programme qui débute en 2019. Dorénavant, il n'y aura plus de financements pour les travaux d'eau potable (ni subvention, ni avance). L'accent est mis sur le grand cycle et la biodiversité. Renforcement de la solidarité urbain-rural. Mise en place d'un « plafond mordant » par agence de l'eau.

2. LE CONTEXTE LOCAL

L'intercommunalité et loi NOTRe

Le département d'Ille-et-Vilaine compte 13 communautés de communes, 4 communautés d'agglomération et 1 métropole, réparties dans 7 pays.

4 EPCI ont pris la compétence eau potable en 2018 : Saint Malo agglo, Pays de Dol et de la Baie du Mont saint Michel, Montfort communauté et Saint Meen-Montauban.

Beaucoup de réflexions et d'études sont en cours pour savoir si elles exerceront en propre tout ou partie de la compétence eau potable. Il faudra attendre mi 2019 pour en savoir plus (report ou non de prise de compétence)

Vigilance inondation en Ille-et-Vilaine

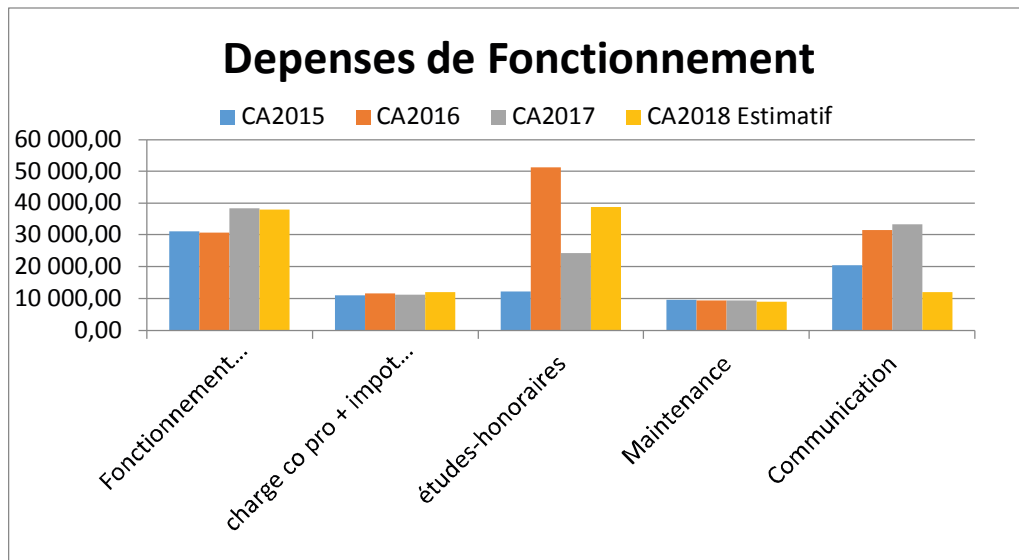
Un épisode de crues a eu lieu début juin, les cours d'eau suivants ont été concernés : Seiche, Vilaine Amont, Aval et Médiane, Ille et Illet et Meu. Il a néanmoins permis de remplir les barrages et de ne pas être en arrêté sécheresse malgré une arrière-saison très sèche.

PARTIE 1 : FINANCES : RETROSPECTIVE JUSQU'EN 2018

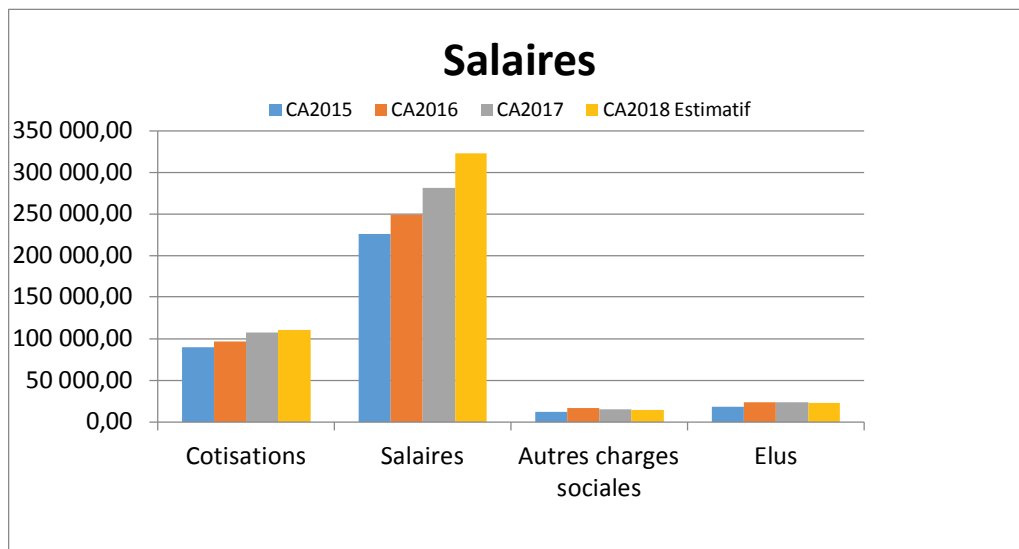
Les données sont basées sur les dépenses arrêtées fin octobre 2018 *avec une estimation*

1. EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES

Dépenses de Fonctionnement hors salaires



On constate que les dépenses en communication ont baissé. En effet l'agent en charge de ce domaine d'activité est en formation depuis le début de l'année. Les actions menées ont été limitées afin de ne pas trop surcharger le service.



L'augmentation de la masse salariale est due à l'arrivée de l'hydrogéologue, à la formation d'un agent, à la requalification d'un emploi ne bénéficiant plus de l'aide de l'Etat, ainsi qu'au renfort du service administratif par un agent du CDG35.

2. EVOLUTION DES DEPENSES LIEES aux SMP

collectivité	2014	2015	2016	2017	2018 (au 15 novembre)
SMPBC	216 883	244 608	358 965	262 906	414 303,93
CEBR	2 510 540	3 448 447	2 889 568	2 448 363	2 062 868,67
OUEST 35	252 984	337 422	370 802	203 154	198 537,81
SMP CE	434 468	800 559	879 419	334 983	531 770,66
SPIR	61 562	55 581	63 904	72 883	47 799,36
SYMEVAL	956 376	870 955	1 754 860	1 139 731	864 924,27
IAV	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Total	4 732 814	6 057 571	6 617 516	4 762 020	4 420 204,70

On voit bien sur ce tableau qu'il n'y a pas de tendances de fond. La participation du SMG, conformément à sa vocation, est fonction des besoins d'investissement en sécurisation dans chaque territoire. A noter toutefois que la part « participation au remboursement d'emprunt » augmente chaque année, ce qui limite la part « autofinancement ».

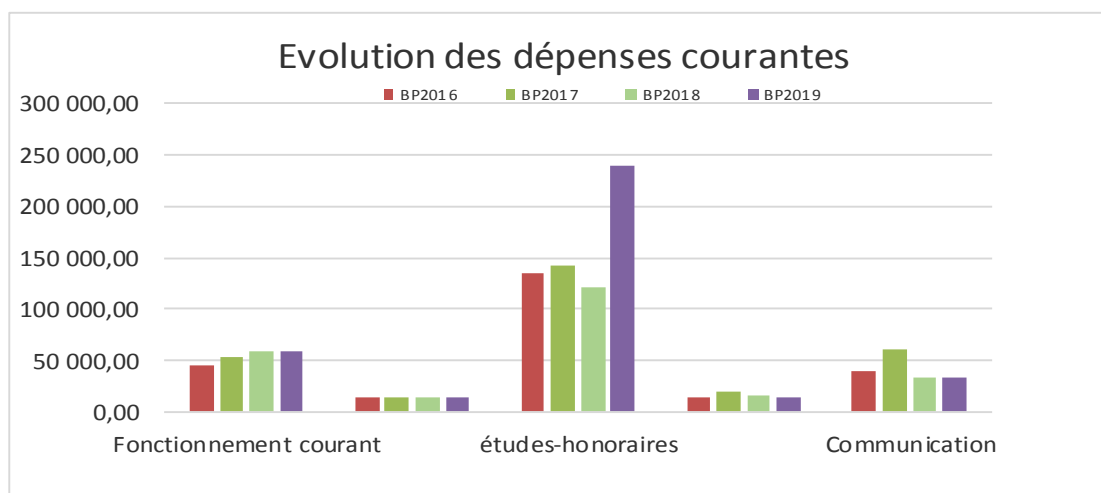
3. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont quasi exclusivement liées au fonds de concours (98 %), le reste provenant d'une participation de l'agence de l'eau aux salaires. Le montant est en légère augmentation suite à la croissance des consommations. Elles s'établissent aujourd'hui à environ 8,5M€. Pour 2017, les recettes par SMP ont représenté les pourcentages suivants : BC : 8%, BR : 41%, O35 et CE : 14%, SPIR : 4% et Symeval : 19%.

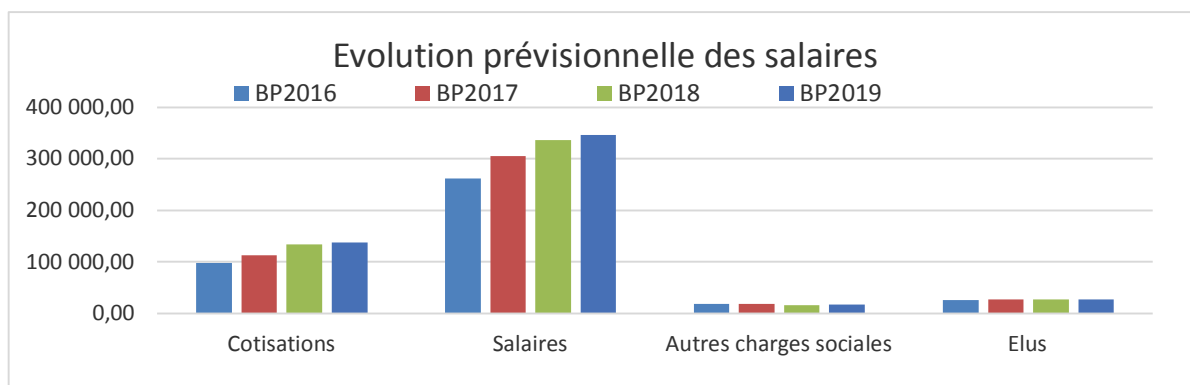
PARTIE 2 : LA PROSPECTIVE

1. EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES

Les données sont basées sur les BP et sur une estimation du futur BP2019



Pas d'évolution notable des dépenses courantes du SMG35 pour l'année 2019 par rapport à l'année 2018. Les études et honoraires correspondent à « finance active », plusieurs études : statutaire, gestion d'AVA (rôle de la SPL), Gallets-Symeval, BRGM, diagnostic des ouvrages souterrains, gestion des ouvrages souterrains.



Après l'augmentation de 2018, la masse salariale se maintient pour 2019. Le renfort en administratif est maintenu. Un stagiaire de 6 mois est prévu pour les actions sur les consommations.

2. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont quasi exclusivement liées au fonds de concours.

Il n'est pas prévu d'augmenter le montant du fonds de concours (0,17€/m3) d'ici la fin de la mandature (cf chapitre « évolution de la trésorerie ») pour la sécurisation prévue au schéma. L'évolution des recettes sera donc liée à celle de la consommation (on peut noter qu'elle augmente en moyenne de 0,5%/an depuis 20 ans mais qu'elle s'est accélérée depuis 2014).

3. LE PROGRAMME PLURIANNUEL

SMG35		DEPENSES TRAVAUX PREVUES POUR LES ANNEES 2019 à 2023 correspondant au schéma									
Opération	paiement	Coût M€	part SMG	observations	2019	2020	2021	2022	2023	5ans	
SMPBC	Usine de Montours (150m³/h)	E	4,25	2,5	3,6% sur 15 ans	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	1,15
	Restructuration usine Fougères	E	9	8	dates prévisionnelles	0	0	0,54	0,54	0,54	1,62
CEBR	Villejean, Mézières, aqueduc	E	15,7	15,7	emprunts banques	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	6,5
	Villejean, Mézières, aqueduc	E	16	15,2	avances agence	1,08	1,08	1,08	1,08	1,08	5,4
	Gallets, Adduction Cesson	E	0,6	0,6	avances agence	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,15
	pompape vers Rophemel	D	0,5	0,5	date réalisation?	0	0	0,5	0	0	0,5
	Villejean affinage	E	7	4,9		0,29	0,29	0,29	0,28	0,28	1,43
	Villejean affinage	E	7	1,47	avance agence	0,05	0,05	0,1	0,1	0,1	0,4
	complément Villejean	D	0,5	0,5	révision prix	0,5					0,5
	Rophemel	E	11	8,7	beaucoup inconnues	0	0	0,29	0,58	0,58	1,45
Villejean boues + cuves	E	3,4	2,4	montant SMG?	0	0,16	0,16	0,16	0,16	0,64	
SMP EP CE	emprunt BJ	E	6	6	emprunts banques	0,33	0,34	0,34	0,34	0,34	1,69
	traversée Rance + AE	E	4,2	4,2	ensouillage	0,15	0,2	0,24	0,26	0,26	1,11
	doublement rance - B.Roche	D	0,8	0,8	à confirmer	0	0,8	0	0	0	0,8
	usine Beaufort	E	2,5	2,5	étude à venir	0	0	0	0,67	0,67	1,34
	Réservoir B. Roche + pompape	D	1,6	1,1		0,55	0,55	0	0		1,1
OUEST 35	Réservoir Fraux 2 000m³	E	2	1,9	15 ans 3,5%	0,15	0,15	0,14	0,14	0,14	0,72
SPIR	Plesder (1 000m³/j)	E	1,1	0,8	2% sur 15 ans	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,3
	St Aubin - axe RII	D	1	1		0	0	0	1	0	1
SYMEVAL	Usine + interco	E	6,5	6,5	emprunts banques	0,53	0,53	0,53	0,53	0,53	2,65
	Usine + interco	E	8	8	avances agence	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	2,45
	sécurisation vitré	E	1,3	1,3	à affiner	0,65	0,65	0	0	0	1,3
SMG	AVA (M.Oeuvre+divers)	D	1,5	1,5	études	0,3	0,2	0,1	0	0	0,6
	AVA travaux	E	32	26		0	0,75	1,5	1,5	1,5	5,25
antennes 2		D	4,5	0,9		0	0,6	0	0,3	0	0,9
autres usines		D	5	1,5	incertitudes	0,05	0,5	0	1	0	1,55
IAV	participation 2ème tranche	E	5	5		0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	1,1
TOTAL			147,55	120,5		7,04	9,26	8,22	10,69	8,39	43,6
Bilan financier 2019-2023		intitulé	Dépenses	Recettes	Bilan						
	travaux, RàF		43,6								
	qualité		4								
	service		4,25								
	Total		51,85	44,5	-7,35						

L'estimation des dépenses sur les 5 prochaines années montre des besoins en financements de travaux pour un montant de 43M€, total supérieur aux recettes d'environ 7,5M€. Ce résultat négatif sera équilibré par un prélèvement d'autant sur la trésorerie qui sera d'environ 17M€ fin 2018. A noter que les charges dues aux travaux déjà réalisés (participation aux remboursements d'emprunts) représentent 80% du total.

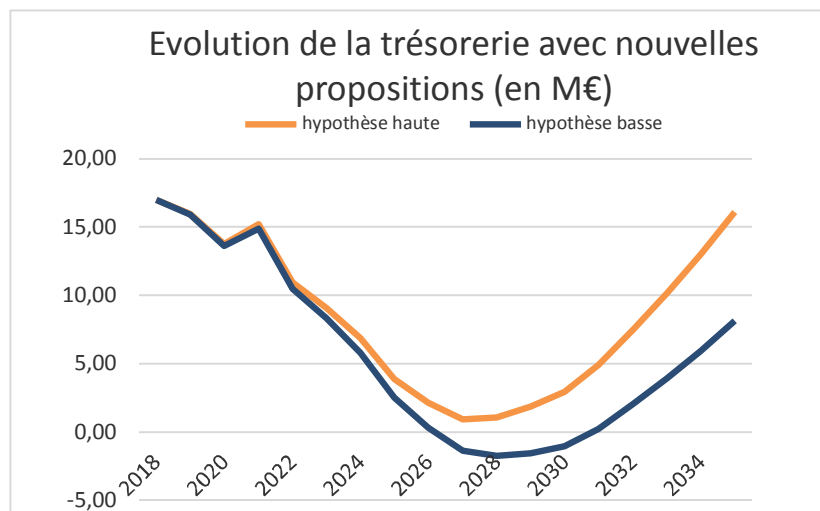
Le montant des travaux des usines en réhabilitation (Rophemel, Fougères, Beaufort) a fortement augmenté et des travaux supplémentaires ont été intégrés sur Villejean. De plus, viendront s'ajouter des travaux pour renforcer l'alimentation du secteur « Côte d'Emeraude » non chiffrés aujourd'hui. 200k€/an sont pris également en compte pour le plan stratégique ressource.

L'INVESTISSEMENT

Jusqu'en 2014, la partie investissement représentait une part négligeable du budget du SMG (de l'ordre de 1%) et concernait notamment l'agencement mobilier et informatique.

Celle-ci va fortement augmenter à partir de 2020 avec la réalisation de l'Aqueduc Vilaine Atlantique où pour la première fois, le SMG va devenir maître d'ouvrage (travaux d'environ 32M€). Les dépenses ont été prises en compte dans le chapitre précédent. A noter que des discussions sont actuellement en cours sur la date exacte de mise en service.

4. EVOLUTION DE LA TRESORERIE



La surtaxe actuelle permet de financer les travaux de sécurisation et les actions sur la ressource. Il n'y a cependant pas de marge de manœuvre. Elle sera ainsi insuffisante si :

- Le coût des usines est plus important ou de nouvelles dépenses se font jour
- Le SMG participe au renouvellement
- La remontée directe de la surtaxe ne se fait pas (gain de 2,5M€)
- La consommation stagne

5. EVOLUTION DU ROLE DU SMG

Des réflexions sont en cours afin de faire évoluer le rôle du SMG. Les principaux points en discussion sont les suivants :

- Rôle de prescripteur sur la gestion de la ressource : SMG acheteur et vendeur d'eau sur les échanges entre SMP et avec l'extérieur ?
- Financement de quels ouvrages à moyen terme ?